

le traita différemment de ce qu'elle avait traité le crédit de l'année précédente, qui avait été transféré seulement au gérant de la banque de Montréal.

17. Le compte a pour en-tête "La Banque de Montréal en compte avec le ministre de la Justice et autres" et, entre crochets, apparaît le nom de Sir John A. Macdonald ministre de la Justice; Sir Geo. E. Cartier, ministre de la Milice; Sir John Rose, ministre des Finances, et l'honorable W. P. Howland, ministre du Revenu de l'Intérieur. Comme je l'interprète, c'était un compte avec les ministres?—Ces ministres étaient autorisés à tirer par chèques sur ce fonds. On l'appelait le compte spécial du receveur-général en vertu d'un ordre en Conseil.

La Banque de Montréal semble avoir agi à l'égard de ce compte, comme si c'eût été un compte avec les quatre ministres?—C'était un compte séparé de leurs autres comptes.

La Banque de Montréal agissait à l'égard de ce compte, comme si c'eût été un compte avec les quatre ministres, d'après ce que vous compreniez? Comme un compte avec le ministre de la Justice, le ministre des Finances, le ministre de la Milice et le ministre du Revenu de l'Intérieur. Comme j'ai compris votre déclaration je crois que vous avez dit qu'il était généralement clos par un mandat et que vous ne savez pas comment la banque agissait à l'égard de ce compte?—Oui; la chose se faisait par mandat. C'était le compte spécial du receveur-général, sujet aux chèques des ministres.

20. A l'égard du compte de la Banque de Montréal avec Sir John A. Macdonald et autres, y compris Sir Alexander Gait et Sir Francis Hincks, a-t-il été donné des instructions différentes à la banque de la part de votre bureau ou du bureau du receveur-général quant à leur cas?—Je n'ai pas connaissance qu'il ait été donné aucunes instructions spéciales, mais le mandat nommait distinctement le nom du ministre sur l'autorisation duquel il était émis, aux termes de l'ordre en Conseil.

21. Ces mandats sont-ils produits parmi les papiers apportés?—Je n'ai plus les mandats sur moi, mais j'ai les ordres en Conseil.

Les ordres en Conseil furent alors présentés et ils sont comme suit:

(5.)

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 5 juin 1868.

Le comité du Conseil recommande respectueusement que la somme de cinquante mille piastres soit prise sur le crédit voté pour le Service Secret et la Police Secrète pour 1868, et qu'un mandat soit émis en faveur du receveur-général avec instruction de porter cette somme au compte spécial avec la Banque de Montréal, aux noms du ministre de la Justice, du ministre de la Milice, du ministre des Finances et du ministre du Revenu de l'Intérieur, dont le certificat comportant que cette somme en tout ou en partie a été employée au service du pays constituera une décharge et pièce justificative suffisantes pour le paiement de cette somme.

Pour copie conforme,

W. A. HILMSWORTH,
Greffier, Conseil Privé.

(6.)

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 1er juillet 1870.

Le comité du Conseil recommande respectueusement que la somme de trente mille piastres soit mise sur le crédit voté pour le Service Secret de 1870-71, et qu'il soit émis un mandat en faveur de A. Drummond, écrivain, gérant de la succursale de la Banque de Montréal à Ottawa, avec instruction de porter cette somme au compte